

Une convention tripartite pour développer l'emploi

Mérignac – Gironde (69 300 habitants). La commune, l'agence locale de Pôle emploi et l'ADSI agissent pour soutenir les demandeurs d'emploi dans leurs recherches.



Cette convention est novatrice car elle va permettre un partage des savoir-faire, mais aussi pousser à plus de rationalisation et plus de lisibilité. » Adjoint au maire de Mérignac chargé des finances, de l'économie et de l'emploi, Jean-Marc Guillembet se réjouit de ce nouveau partenariat signé, le 16 février, entre sa ville, Pôle emploi et l'Association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest. Cette dernière porte le plan local d'insertion (PLI) et regroupe dix communes pour le compte desquelles elle assure le fonctionnement de ce dispositif. Elle assure aussi, pour le compte de la ville de Mérignac, le « portage » de sa politique emploi et le fonctionnement du « guichet unique pour l'emploi ».

« Nous entrons dans une nouvelle logique. Il s'agit d'un schéma innovant en matière d'approche et d'outils, un dispositif qui érige le partage des informations et des moyens en valeur centrale », souligne Jean-Marc Guillembet. Déclinaison d'un accord-cadre signé le 16 novembre 2016 par l'AMF et Pôle emploi (lire ci-contre),

Signature de la convention en présence (de gauche à droite) de Christian Ballu (Pôle Emploi), Alain Anziani (maire de Mérignac), Benoît Meyer (Pôle Emploi) et Jean-Marc Guillembet (ADSI).

qui doit être développé sur tout le territoire, cette convention tripartite, signée pour trois ans, doit favoriser le développement économique et l'emploi local. Quatre axes stratégiques de travail ont été définis : améliorer l'offre de services auprès des demandeurs d'emploi, proposer une assistance simple et ciblée aux

Convention de partenariat dans les Pyrénées-Atlantiques

La déclinaison de l'accord-cadre signé le 16 novembre 2016 entre l'AMF et Pôle emploi se poursuit. Début mars, une convention de partenariat a été signée par l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques et Pôle emploi. Conclue pour un an, elle doit permettre de renforcer la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions. Dans le cadre de

l'accord-cadre national, Pôle emploi s'engage notamment à donner accès, sur le site « pole-emploi.org », à des données statistiques mensuelles par commune (de plus de 5 000 hab.) ; et à proposer aux communes et EPCI d'accéder depuis leur site Web aux offres d'emploi disponibles en bénéficiant du moteur de recherche et de rapprochement du site Pôle-emploi.fr.

entreprises, favoriser une culture du partenariat entre les équipes, développer une expertise partagée du territoire. « Depuis des années, nous menons une politique volontariste en matière d'économie et d'emploi, cette convention s'inscrit dans cette logique, indique Clément Jeandet, chargé de mission développement économique à la mairie de Mérignac. La collaboration entre la mairie de Mérignac et Pôle emploi entraînera une optimisation de la coordination et de l'efficacité de nos politiques publiques : les équipes de la ville vont partager les informations socio-économiques, les outils et moyens à leur disposition, Pôle emploi va partager sa connaissance du marché du travail et ses services. Ces échanges permettront d'élaborer des projets mieux adaptés aux besoins du territoire. »

Pour Jean-Marc Guillembet, « cette convention basée sur le partenariat et signée entre des acteurs pertinents montre la volonté de la ville d'opter pour le pragmatisme afin de favoriser le retour sur le marché du travail de ceux qui en sont exclus ». Quelques exemples de ce pragmatisme : la mairie, qui est informée en amont des implantations d'entreprises dans sa ville, transmettra à Pôle emploi les besoins en main-d'œuvre que ces implantations, à terme, représenteront ; elle transmettra aussi les informations concernant les embauches non régionales (notamment dans l'armée et l'industrie aéronautique) qui posent le problème de l'emploi des conjoints ; elle diffusera sur sa page Facebook les postes que Pôle emploi cherche à pourvoir.

De son côté, l'ADSI organisera des réunions dans les entreprises afin de sensibiliser les responsables à la lutte contre la discrimination et à la nécessaire égalité hommes-femmes. « En rapprochant ainsi les thématiques du développement économique et de l'emploi, nous créons des partenariats réels avec les entreprises qui permettent de mieux cibler leurs attentes, d'où une gestion plus rapide et efficace de l'offre et de la demande d'emploi », indique l'adjoint au maire de Mérignac.

Christiane FACOMPRESZ

Référence : accord-cadre AMF-Pôle emploi du 16 novembre 2016 : www.amf.asso.fr (réf. BW 24099).